

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, des rapports d'exécution des délégations de service public concernant la concession de distribution d'électricité et la concession de distribution de gaz. Ces rapports d'activités ont été examinés par la Commission consultative des services publics locaux et il s'agit aujourd'hui pour le Conseil municipal simplement de donner acte de la présentation de ces rapports.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC a pris acte des comptes rendus d'activités des concessions de gaz et d'électricité pour l'année 2008.

Sur la forme, ils sont de très grande qualité et donnent une vision claire du fonctionnement des deux entreprises et de leurs perspectives. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur quelques points.

Si, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les clients particuliers peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergie, nous voudrions aujourd'hui renouveler notre attachement au service public.

Sur ERDF, il convient de souligner les efforts de l'entreprise non seulement en direction des populations fragiles, ce qui en ces temps de crise est à relever, mais aussi dans les préconisations d'une démarche environnementale allant dans le sens du développement durable.

En ce qui concerne GDF, filiale du groupe GDF Suez depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous constatons que la catastrophe du cours Lafayette a sensibilisé et généré des actions en matière de sécurisation des travaux entrepris sur la voirie, ce qui tranquilliserà nos concitoyens traumatisés par cette explosion.

En conséquence, nous souhaitons que le dialogue entamé par ces entreprises avec les Collectivités locales et les usagers s'intensifie et comme je l'ai dit au début de mon propos, nous réaffirmons ce soir notre attachement à un service public de qualité, garantie de sécurité pour les approvisionnements et aux règles de péréquation sur les tarifs pour garantir l'égalité d'accès des usagers. Cela implique aussi de ne pas subir d'autres privatisations. Merci.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de vote.

(Adopté.)